

## Conditions générales à l'utilisation du site de vol Paramoteur Club Luxembourg Consthum

## **GESTIONNAIRE DU SITE**

Le Paramoteur Club Luxembourg A.s.b.l. est le gestionnaire du site de vol à Consthum

## **EXIGENCES**

- Présenter un brevet de pilote valable et agréé par une école agréée EU
- 2. Disposer d'une assurance responsabilité civile aérienne valable.
- 3. Utiliser une voile couverte par un certificat de contrôle valable.
- 4. Disposer d'un parachute de secours.
- 5. Porter un casque adapté au vol libre
- 6. Avant son premier vol, contacter le club et se renseigner au préalable des particularités et dangers du site auprès d'un membre actif du club.
- 7. Respecter la propreté du site et emporter tous ses déchets éventuels.

Le club se réserve le droit de refuser la fréquentation du site en cas de non-observation des conditions précitées.

## **DIRECTIVES DE VOL**

- 1. Une visite de la zone de décollage est recommandée avant le 1er vol.
- 2. Préparer sa voile hors de la zone de décollage.
- 3. Respecter les règles de priorité,
- 4. En conditions calmes, limitation de 3-4 pilotes en vol, pour des raisons évidentes de sécurité
- 5. Procéder à la phase d'atterrissage à partir d'une hauteur de 100m AGL.
- 6. Pour des vols de distance, l'espace aérien autour du site est à respecter.
- La fréquence de communication du club est PMR 446,05625 mhz + T-CTCS et R-CTCS réglé à 67 Hz Canal PMR 1

Pour Plus Info voir notre site web: <a href="https://www.paramoteur-club-lux.org">https://www.paramoteur-club-lux.org</a>

Appel de Secours : 

☎112

Administration de la Navigation Aérienne : ☎(+352) 4798-22000 Service Météo aéroport : ☎(+352) 4798-27300

Contact Ray Hoffmann : **☎**(+352) 621887244



Evaluation of the location from ATC perspective

1) Airspace description

Location: east of Consthum - Lieudit: auf Pauler

Aeronautical references:

The field is located:

- in uncontrolled airspace (Class "G") below TMA1B (Class "D", lower limit 3500ft AMSL),
- 16 NM north of ELLX CTR (Airspace class "D"),
- 10 NM north of TMA1A (Class "D", lower limit 2500ft AMSL).
- 1.5 NM northwest of military UAV airspace TSA DIK SOUTH (temporary segregated area)
- 2) ATC assessment

As the requesting para-wing association is not requesting any penetration into controlled airspace, Luxembourg ATC doesn't have any objection.

It is however recommended that pilots either check the activation NOTAM's of TSA DIK before each flight or systematically avoid the concerned area



